

RESUME
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2010 - 9H
ESPACE CULTUREL P. BEL

PRESENTS : Mme Christiane HUMMEL, Sénateur-Maire, Présidente de Séance.

M. COUTURE Jacques – Mme BOURGEOIS Isabelle – Mme LAEMMEL Sylviane – M. GRACIANO Jean-Claude – Mme NAVARIN Martine - M. NOIRE Alain – M. COLOMBERO Francis – Mme SEMENOU Carmen – ADJOINTS.

M. ALBERTINI Thierry – M. ANTOINE Henri-Jean - Mme BENZANFOUR Françoise – Mme BIANCHERI D'HERS Corinne – M. BOTELLA Philippe – Mme CASSAR Marie-Louise – M. CHIDIAC André – Mme DIMINO Providence – M. ESCUDERO Michel – M. GAMBA Lys - Mme GRODZKI Catherine – Mme JARDILLIER Evelyne – Mme LAISSAC Any – Mme MARCHAL Ginette – M. MARIANI Jean-Claude - Mme MENARD Jacqueline – M. MESQUIDA Rémy – Mme OMNES Maria – Mme PUJOL Marie-Jeanne – M. TMIM Roland – M. VENTRE Lucien - CONSEILLERS MUNICIPAUX

AVAIENT DONNE PROCURATION (cf loi du 06.09.1947) :

Mme LAPORTE Sylvie	A/	M. NOIRE Alain
M. ROCHER Paul	A/	Mme OMNES Maria
M. ROUX Bernard	A/	M. ALBERTINI Thierry
M. GALLI Pierre-Louis	A/	M. MARIANI Jean-Claude
Mme NAOURINE Djamila	A/	M. MESQUIDA Rémy

La séance est ouverte à 9h sous la présidence de Mme Christiane HUMMEL, Sénateur-Maire.

Monsieur Jacques COUTURE, Premier Adjoint, procède à l'appel nominal des présents et annonce les procurations ci-dessus mentionnées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Sénateur-Maire renouvelle au nom du Conseil Municipal ses condoléances à Mme Catherine GRODZKI, Conseiller Municipal, pour le décès de son papa.

Mme le Sénateur-Maire fait part également du décès de M. CABRERA Gilbert, ancien élu de la Valette, décédé le 27 décembre 2009, Conseiller Municipal de 1971 à 1972, puis Adjoint à la Culture de 1977 à 1983 et demande que soit observée une minute de silence à sa mémoire.

Mme le Sénateur-Maire rappelle les événements dramatiques qui se sont produits en HAÏTI, la catastrophe ayant fait un nombre impressionnant de victimes et félicite au nom du Conseil Municipal la Sécurité Civile de BRIGNOLES pour leur courage et le travail effectué pour tous ceux qui ont laissé leur vie en HAÏTI et demande que soit observé une minute de silence.

Mme le Sénateur-Maire rappelle, qu'à deux jours près, il y a soixante cinq ans, le camp d'Auschwitz était libéré en précisant que l'ONU a décidé de faire du 27 Janvier, le jour du souvenir contre l'Holocauste et demande que soit observée une minute de silence.

Aucune remarque n'étant formulée sur le résumé du Conseil Municipal du 11 décembre 2009, celui-ci est considéré comme adopté.

Mme le Sénateur-Maire et M. ESCUDERO confirment que les observations faites lors de la séance du 11 décembre 2009, portant sur le résumé du 23 Octobre 2009 ont bien été retranscrites.

Mme LAISSAC Any est nommée SECRETAIRE DE SEANCE.

1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Exposé par Mme le Sénateur-Maire

Avant de donner lecture du rapport, Mme le Sénateur-Maire rappelle que le débat d'Orientation Budgétaire n'est pas un budget, mais une orientation qui permet de travailler sur des projets. Dans cette orientation, est donnée une indication sur l'investissement, sur l'état de la dette, sur des propositions que la majorité municipale va faire.

Comme chaque année, Mme le Sénateur-Maire rappelle que, pour préparer l'avenir il faut s'appuyer sur le passé et souligne que l'année 2009 a été une année d'investissements soutenus en rappelant qu'un million de travaux en investissement correspond (s'agissant d'une norme nationale du BTP) à huit emplois sauvés ou

sauvegardés, et la commune ayant fait beaucoup d'investissement, a donc permis de sauvegarder ou de créer des emplois, mais également des ressources.

2009 a été également une année de fiscalité parfaitement maîtrisée, puisque le taux de la taxe d'habitation est resté inchangé pour la 19^{ème} année consécutive, ainsi que les taux du foncier bâti et non bâti. Une année également de très faible augmentation de la dette et où la commune a une nouvelle fois dégagé une épargne supérieure à celle prévue au budget primitif.

Mme le Sénateur-Maire propose donc de continuer sur cette voie en finissant en 2010 l'aménagement de la place de Jean JAURES et de l'entrée de Ville, l'aménagement de la place de GAULLE et le pôle tertiaire de profession médicale avec un restaurant et sur la place de GAULLE sera remis le marché hebdomadaire, la livraison complète des PATIOS DE LA BAUME, des logements sur le terrain communal des Craus.

En 2010 l'aménagement du PARC DE LA FAMILLE va être fait et sera inauguré à l'automne prochain. Tout cela va terminer la première étape d'HISTOIRE DE CŒUR et cette première étape aura généré 100 millions d'euros de travaux dont 20 millions d'euros par la ville. Mme le Sénateur-Maire précise que 100 millions d'euros correspondent à huit cents emplois préservés ou créés.

En 2010 sera poursuivi un effort supplémentaire pour une ville plus propre dont le volume de traitement des ordures ménagères a augmenté de 10 %, avec la création de 9 à 10 points de collecte enterrés pour les ordures ménagères et un réseau de 8 points de collecte de tri sélectif. La ville de la Valette va financer le réseau de collecte des ordures ménagères pour un montant de 216 000 € et le SITTOMAT prendra en charge le réseau de tri sélectif pour un montant de 100.800 €.

Parallèlement pour plus de beauté, de propreté, sera également poursuivie avec la SEMEXVAL, la politique menée grâce à la Charte Urbaine, de réhabilitation des façades et devantures et Mme le Sénateur-Maire souligne qu'en cinq ans il y a eu 1 500 000 € qui ont été investis par les particuliers pour la rénovation de leur logement, avec l'aide de subventions CŒUR DE VILLE, à hauteur de 30 et 40 % suivant la nature des opérations.

Un autre volet important pour le bien de tous sera également suivi, « le vivre décemment », avec la continuité de la lutte contre l'habitat indigne, qui a permis à ce jour, à 70 personnes de vivre dans un logement convenable.

Mme le Sénateur-Maire rappelle également pour 2010 le démarrage du projet GRAND SUD PASSION avec ses trois volets : Le premier portant sur la Coupiane VALSUD avec la requalification des espaces publics, le deuxième sur le quartier SAUVEGRAIN où notamment seront construits 313 logements (tous classés B.B.C. « Bâtiments Basse Consommation ») par la SEMEXVAL, titulaire de la concession et le troisième sur FAMILLE PASSION avec la construction d'un nouveau quartier autour de la l'Université qui sera présenté à la population au mois d'avril prévoit une enveloppe de travaux de 300 millions d'euros.

Enfin, pour la 20^{ème} année consécutive, Mme le Maire rappelle que les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti ne seront pas augmentés.

Mme le Sénateur-Maire fait part également des activités qui seront reconduites et qui rassemblent, au travers de la ville en famille : Balades gourmandes, Carna'Valette, festival du Jeu, fêtes de Noël, etc... mais également la poursuite des actions menées par la ville, en partenariat avec TPM , le CONSEIL GENERAL pour la requalification de certaines voiries, réfection de parkings, etc...

L'accueil des enfants au sein des structures de la petite enfance et centre de loisirs sera également développé.

Pour 2010, Mme le Maire précise que le budget de fonctionnement sera maintenu au même niveau que 2009 donc une parfaite maîtrise du budget de fonctionnement. En investissement, Mme le Maire signale que la commune a remboursé en décembre un emprunt de 1 million d'euros (par un remboursement anticipé) et propose de maintenir en investissement un volume d'emprunt entre 2 et 3 millions d'Euros

Pour le budget annexe de l'eau, la ville continuera d'investir dans le renouvellement et la restructuration du réseau d'eau potable sans augmenter la surtaxe et quant au budget des pompes funèbres, la ville continuera à optimiser l'espace disponible au cimetière Ste ANNE, en faisant l'acquisition de nouveaux caveaux.

Mme le Maire ayant donné toutes les indications sur ce que souhaite sa majorité municipale pour l'année 2010 dans le plus grand intérêt des Valettois, laisse la parole à Monsieur ESCUDERO.

Monsieur ESCUDERO rappelle que, même si les taux restent inchangés depuis 19 ans et qui le seront pour la vingtième année, celui-ci constate qu'il y a quand même une augmentation régulière de l'assiette et qu'en 2009, les Valettois ont eu plus de 2,5 % d'augmentation et 5 % pour le non bâti, et de ce fait payent régulièrement un peu plus d'impôt, mais cela étant dû aussi à la politique nationale qui impose de suivre les augmentations.

Monsieur ESCUDERO apprécie que la commune fasse un effort particulier à la fois sur l'emploi et le logement qui sont les deux principales préoccupations des concitoyens et rappelle qu'actuellement le taux de chômage est à 11 % dont 25 % qui touchent les plus jeunes et qu'il s'agit vraiment de se pencher sur ce problème, mais souligne qu'on ne peut pas dire qu'à chaque fois que l'on présente un projet de dix ans, on va créer huit cents emplois ou autres, puisque le projet s'étale sur dix ans.

A cet effet, Monsieur ESCUDERO précise que ce débat d'orientation budgétaire est trop étalé dans l'histoire et dans l'avenir et s'interroge encore sur le devenir de certains projets notamment sur la Bastide de la BAUME, la Graineterie où il y avait y avoir des logements sociaux, l'aménagement de la place MAUREL qui avait été évoqué l'an passé, cela concernant les dix passés et pour les dix à venir en ce qui concerne le projet GRAND SUD PASSION fait part du regret en tant qu'élus et citoyens mais surtout en tant qu'élus de débattre d'une orientation dont on ignore

tout et que l'on découvrira au mois d'avril seulement et souligne qu'il aurait aimé avoir quelques détails.

En ce qui concerne la COUPIANE VALSUD, Monsieur ESCUDERO rappelle qu'il s'agit du reste à réaliser puisque l'an dernier avait évoqué l'aménagement de la place PAGNOL, la réfection du mail de la COUPIANE avait été également envisagée et budgétisée, la médiathèque et son environnement, le parking de COSTAGUTTA tout cela n'a également pas évolué depuis l'an passé, donc que se fera-t-il réellement en 2010 ?

Monsieur ESCUDERO précise qu'en ce qui concerne le remboursement de l'emprunt, on peut certes s'en féliciter, mais précise que la vente de terrains communaux au moment où le foncier est une denrée si rare dans la région et dans la commune a peut-être permis ce remboursement et souligne qu'il aurait été préférable de continuer ce remboursement et de conserver les terrains communaux.

Monsieur ESCUDERO constate qu'à priori il n'y aura pas de désendettement cette année, puisque le volume reste à peu près constant et souhaiterait connaître le niveau de remboursement de la TVA qui va être versée de façon plus rapide qu'auparavant, suite à la réforme des collectivités locales ainsi que le niveau de la taxe professionnelle.

Monsieur ESCUDERO précise qu'il aurait aimé avoir quelques échos sur les investissements que la commune compte faire et plus particulièrement pour la Jeunesse, pour les écoles, pour le service des Sports, etc...

En ce qui concerne les propositions du groupe CAP A GAUCHE, Monsieur ESCUDERO rappelle les propositions faites l'an passé à savoir, que des travaux soient effectués sur l'Espace CAMUS à la Coupiane (dont la transformation de l'ancienne piscine), la mise en service du deuxième sous-sol du parking devenue indispensable, l'utilisation du terrain ALLIO pour un bâtiment public, comme une maison des Associations qui pourrait être envisagée et enfin pour rendre le pôle universitaire plus attractif comme argument d'appel pour la vente des futurs ensembles immobiliers et pour le bien-être et le mieux vivre ensemble à la VALETTE, la construction du pôle aquatique devrait faire partie des premières réalisations du projet GRAND SUD.

Pour conclure, Monsieur ESCUDERO représentant le groupe GAP A GAUCHE constate que ces propositions faites l'année dernière et auxquelles il avait été répondu de façon quelque peu ironique, sont reprises cette année dans le débat d'orientation budgétaire et que le fait d'évoquer ces sujets est positif.

Le CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

2- AVANCES SUR SUBVENTION

Exposé par Mme OMNES, Conseiller Municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE attribue une avance sur subvention aux associations suivantes : **UAV FOTTOBALL** : 30 000€ - **COMITE ANIMATION COUPIANE** : 800€ et **RUGBY CLUB VALETTOIS** : 30 000€ - **FONDATION DE France pour HAITI** : 5000 €

3- GARANTIE D'EMPRUNT VAR HABITAT REHABILITATION LES PEUPLIERS

Exposé par Mme le Sénateur-Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE accorde une garantie d'emprunt à VAR HABITAT à hauteur de 100 % pour le prêt Palulos de 128 200 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ce prêt étant destiné à financer la réhabilitation de 4 logements « Les Peupliers » à la Valette du Var.

4- ADHESION DE LA COMMUNE DE NANS LES PINS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)

Exposé par M. TMIM

Le CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE accepte l'adhésion de la commune de NANS LES PINS au SIVAAD.

5- RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2008 –SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE L'EYGOUTIER

Exposé par M. TMIM

Le CONSEIL MUNICIPAL prend connaissance du rapport retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du BASSIN DE L'EYGOUTIER pour l'année 2008.

6 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU P.L.U

EXPOSE PAR M. COLOMBERO, Adjoint

Le CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE:

- Approuve la modification N° 2 du P.L.U. portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone « AU », selon les trois secteurs suivants :

Secteur 1AUs destiné à l'accueil du complexe tennistique et du skate park,
Secteur 1AUh destiné à l'opération de logements maîtrisée par la ville,
Secteur 1AUg destiné à l'implantation de la gendarmerie et aux logements inhérents à l'opération

- Dit que le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public, en mairie aux jours et heures habituels d'ouvertures, conformément à l'article I 123-10 du code de l'Urbanisme
- Autorise Mme le Sénateur-Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme le Sénateur-Maire précise que dans un souci de meilleure compréhension, l'ordre du jour est modifié et la question N° 7 sera vue après la question N°9 s'agissant d'une suite logique de cette question.

8- L'APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2010-2015

EXPOSE PAR M. COLOMBERO

D'une durée de six ans, le Programme Local de l'Habitat a pour objet de répartir de façon équilibrée et diversifiée les logements sur le territoire des communes et entre les quartiers d'une même commune. A ce titre, il participe pleinement à la politique de diversité de l'habitat.

La communauté d'Agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANEE constitue la première métropole varoise et un premier PLH a couvert la période allant de 2004 à 2009.

Pour la commune de la Valette du Var, le travail effectué par les services et élus de la commune, en partenariat avec les services de la communauté d'agglomération permet de décliner un programme d'actions communales en terme notamment de production de logements, soit un total sur 6 ans de 1013 constructions neuves dont 395 logements sociaux.

L'obligation de compatibilité entre PLH et P.L.U. implique qu'il n'y ait pas de contradiction entre ces deux documents et que le PLU de la commune permette à terme la réalisation des dispositions affichées dans le PLH 2010-2015.

Le Conseil Communautaire de TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ayant arrêté le projet de Programme local de l'Habitat par délibération en date du 19 décembre 2009, le CONSEIL MUNICIPAL par **30 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (MM. ESCUDERO – VENTRE- MMES BENZANFOUR- JARDILLIER – GRODZKI) approuve le projet de PLH et autorise Mme le Sénateur-Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9 - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT – PROJET « GRAND SUD PASSION » - AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT « SIVAL »

EXPOSE PAR MME LE SENATEUR-MAIRE

Par délibération en date du 06 février 2009, il a été approuvé le principe de la mise en œuvre du projet d'aménagement « GRAND SUD PASSION » avec une mise en concurrence afin de choisir un aménageur. L'exposé des motifs qui a été présenté à cette occasion rappelait l'historique de l'opération « CŒUR DE VILLE » et situait le projet « GRAND SUD PASSION ».

Depuis cette date, les travaux préparatoires se sont poursuivis avec les différents partenaires concernés et c'est ainsi que le projet global peut être complété en précisant le périmètre retenu et en rajoutant certains éléments dans les objectifs à atteindre.

Par ailleurs, il a été créé lors du CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2009 une société publique locale d'aménagement dénommée SIVAL, en partenariat avec la commune de Signes à laquelle le projet « GRAND SUD PASSION » pourra être confié, puisqu'il s'inscrit parfaitement dans les opérations d'aménagement qui peuvent lui être attribuées.

Le CONSEIL MUNICIPAL par **30 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (MM. ESCUDERO – VENTRE- MMES BENZANFOUR- JARDILLIER – GRODZKI) confirme le choix de la procédure de convention publique d'aménagement confiée à la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT pour une durée de 10 ans, soit de 2010 à 2020 et autorise Mme le Sénateur Maire à la signer.

7- PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE N°1 DU P.L.U. DANS LE SECTEUR « BARNEOUD/ LES ESPALUNS » POUR LA REALISATION DE L'OPERATION « FAMILLE PASSION ».

EXPOSE PAR M. COLOMBERO

Le CONSEIL MUNICIPAL par **30 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (MM. ESCUDERO – VENTRE – MMES BENZANFOUR – JARDILLIER – GRODZKI)

-prescrit la mise en œuvre d'une procédure de révision simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme, dans le secteur « BARNEOUD/LES ESPALUNS» pour la réalisation de l'opération « Famille Passion »,

- approuve les modalités de concertation publique telles que proposées dans la délibération,

- autorise Mme le Sénateur Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme,

- sollicite de l'Etat et du Conseil Général, conformément à l'article L 121.7 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la Commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision simplifiée N0)1 du Plan Local d'Urbanisme,

- dit que les crédits destinés au financement de la présente révision seront inscrits au budget communal 2010,

- notifie la présente délibération, conformément aux articles L.121.4 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme aux différents organismes devant être informés de cette procédure.

10- AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE D'UN ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LES COMMUNES DE TOULON ET LA VALETTE DU VAR

EXPOSE PAR Mme le SENATEUR-MAIRE

Suite à l'adoption de la délibération confiant à la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT « SIVAL », la mise en œuvre du projet « GRAND SUD PASSION », celui-ci prévoit pour sa réalisation le transfert des tennis existants (L'OUSTALET) sur l'emprise du Centre Mobilisateur 94.

Le Maire de TOULON ayant proposé la signature d'un protocole d'accord qui permettra à la ville d'engager les aménagements nécessaires à l'échange de terrains entre les deux communes, le CONSEIL MUNICIPAL par **30 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (MM. ESCUDERO – VENTRE – MMES BENZANFOUR – JARDILLIER – GRODZKI) autorise Mme le Sénateur-Maire à signer le protocole d'accord.

11- CESSION ONEREUSE VOIE COMMUNALE AS 319 SISE PARKING BARNEOUD

EXPOSE PAR M. COLOMBERO, Adjoint

Le CONSEIL MUNICIPAL par **30 VOIX POUR** et **5 ABSTENTIONS** (MM. ESCUDERO – VENTRE – MMES BENZANFOUR – JARDILLIER – GRODZKI) annule la délibération du 28 mars 2007 approuvant la cession onéreuse, au profit de la SEMEXVAL, de la parcelle cadastrée section AS N° 319 au prix de 200 000 €, approuve le cession onéreuse au profit de la SNC ALTA CRP LA VALETTE ou toute société du groupe ALTAREA-COGEDIM, de la parcelle cadastrée section AS N° 319, au prix de 200 000 € et autorise Mme le Sénateur-Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

12 -MAJORATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS (COS) POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX.

EXPOSE PAR M. COLOMBERO, Adjoint

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2009, il a été entériné le principe d'une majoration de Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) dans les zones « UB » et « UC » du Plan Local d'Urbanisme de la Valette du Var et ce, afin de favoriser et d'inciter la construction de logements sociaux. Cette délibération ayant été portée à la connaissance du public, conformément aux dispositions de l'Article L 127-1 du code de l'Urbanisme, le CONSEIL MUNICIPAL **A L'UNANIMITE**. Institue une majoration de Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) dans les zones « UB » et « UC » du Plan Local d'Urbanisme afin de contribuer à une diversité de l'habitat par la production de logements sociaux en zone urbaine et autorise Mme le Sénateur-Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

13 - AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT DU TERRAIN COMMUNAL SIS LES FAVIERES CADASTRE SECTION B N° 4241

EXPOSE PAR M. COLOMBERO, Adjoint

Le CONSEIL MUNICIPAL **A L'UNANIMITE** autorise le défrichage de la parcelle sise lieu-dit « Les Favières » cadastrée section B N° 4241 et autorise Mme le Sénateur Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

14- FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATIONS SERVICES PAR CARTES ACCREDITIVES- AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU MARCHE

EXPOSE PAR M. NOIRÉ, Adjoint

Le CONSEIL MUNICIPAL **A L'UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Maire à signer le marché concernant la fourniture de carburants en stations services par cartes accréditives, avec la Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING- cartes pétrolières- 24, Cours Michelet – La Défense 10 – 92069 PARIS LA DEFENSE Cedex et approuve l'acte d'engagement tel qu'il sera signé lequel mentionne l'identité des parties contractantes et le montant des prestations

Après accord de Mme le Sénateur-Maire, Mme BOURGEOIS présente de manière groupée les demandes de subvention, s'agissant de sept demandes auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de la DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) qui concernent la programmation culturelle de la commune.

Elle précise notamment qu'en 2009, la commune a dépassé pour la première fois en public, les 40 000 spectateurs sur la programmation culturelle, ce qui représente une augmentation de 6, 8% par rapport à l'année précédente.

Mme le Sénateur-Maire renouvelle toutes ses félicitations au service Culturel.

Monsieur ESCUDERO souhaite faire un commentaire qui ne remet nullement en cause ni les choix en matière de programmation, ni surtout la compétence et le dévouement du personnel qui travaille au service Culturel et de ce fait, s'associe au nom du groupe CAP GAUCHE pour féliciter le personnel.

Il rappelle qu'en 2008, avait été votée une délégation à la société POLYMAGES pour le cinéma avec un tarif à 5€ la séance et que cet engagement devait entraîner des comptes rendus trimestriels à fournir au plus tard le 31.12.2008 (projet d'activités, rapport annuel du bureau sur la situation morale et financière de l'exercice, comptes de résultats et document y afférant). Il rappelle que cette convention était prévue pour une durée de 3 mois avec une date d'expiration au 1^{er} janvier 2009 et pouvait être reconduite pour un trimestre sur proposition et aménagement de celle-ci par l'une ou l'autre des deux parties, deux mois avant expiration de la convention en cours.

Monsieur ESCUDERO souhaite savoir si la convention a été reconduite et avoir de plus amples informations sur la société POLYMAGES et s'interroge sur le fait de savoir si la commune ne risque pas d'avoir des problèmes en votant des subventions à une société dont la convention est caduque ?

Melle BOURGEOIS précise à M. ESCUDERO que, grâce à la société POLYMAGES, il y a eu 3000 spectateurs de plus dans la salle de cinéma HENRI VERNEUIL et sur la dernière opération, 700 collégiens, étudiants, lycéens ont pratiqué cette salle durant une semaine.

Concernant les modalités de la convention, Mme le SENATEUR-MAIRE propose à M. ESCUDERO de considérer sa question, comme une question orale et de lui répondre lors du prochain CONSEIL MUNICIPAL, afin de lui apporter tous les éléments d'information dans ce dossier.

15 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR – ARTS VISUELS 2010.

EXPOSE PAR Mme BOURGEOIS, Adjoint

La ville poursuit depuis de nombreuses années une programmation riche autour des Arts Visuels et du Patrimoine. Pour faciliter l'accès à chacun aux œuvres contemporaines, la ville propose des actions de sensibilisation auprès des différents publics, en s'appuyant sur un partenariat fort avec les établissements scolaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL **A L'UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Maire à procéder aux démarches pour l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Général du Var d'un montant de 40 000€.

16- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAR – SPECTACLES VIVANTS

EXPOSE PAR Mme BOURGEOIS, Adjoint

Le service des Affaires culturelles propose une programmation spécifique concernant les spectacles vivants en s'appuyant sur la saison du Théâtre Marellos et sur plusieurs événements culturels. La saison du Théâtre Marellos développe depuis plusieurs années un axe fort sur l'émergence artistique et la création contemporaine dans l'ensemble du champ du spectacle vivant. Hormis la trentaine de spectacles annuels de la saison du théâtre Marellos, plusieurs événements phares permettent d'offrir une diversité de propositions artistiques notamment la huitième édition du Festival Contes & Jardins.

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Mair à procéder aux démarches pour l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Général du Var d'un montant de 37 000 €.

17- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL - « ACTIONS CINEMA 2010 »

EXPOSE PAR Mme BOURGEOIS, Adjoint

Plusieurs actions cinématographiques seront mises en place au cinéma Henri Verneuil de la Valette du Var en 2010 qui a vu sa fréquentation progresser de 3000 personnes en 2009. Outre la projection de films en plein air pendant la période estivale, plusieurs actions thématiques seront proposées. De plus, grâce à un partenariat renforcé d'une part avec l'association POLYMAGES et d'autre part avec les établissements scolaires des actions ponctuelles sont proposées tout au long de l'année.

Afin de permettre de valoriser ce cinéma de proximité et ces actions, le CONSEIL MUNICIPAL **A L'UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Maire à procéder aux démarches pour l'obtention d'une subvention d'aide au fonctionnement auprès du Conseil Général du Var d'un montant de 12 500 €.

18 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR – ARTS VISUELS 2010

EXPOSE PAR Mme BOURGEOIS, Adjoint

La ville poursuit depuis de nombreuses années une programmation riche autour des Arts Visuels et du Patrimoine. Pour faciliter l'accès à chacun aux œuvres contemporaines, la ville propose des actions de sensibilisation auprès des différents publics, en s'appuyant sur un partenariat fort avec les établissements scolaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL **A L'UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Maire à procéder aux démarches pour l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Régional PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR d'un montant de 15 000€.

**19 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR – PROGRAMMATION CULTURELLE 2010**

EXPOSE PAR Mme BOURGEOIS, Adjoint

La programmation culturelle 2010 de la commune de la Valette du Var conserve et consolide de par la nature de ses manifestations, sa volonté de développer un axe fort sur l'émergence artistique, dans l'ensemble des domaines culturels.. La saison du Théâtre Marellos développe depuis plusieurs années un axe fort sur l'émergence artistique et la création contemporaine dans l'ensemble du champ du spectacle vivant. Hormis la vingtaine de spectacles annuels de la saison du théâtre Marellos, plusieurs événements phares permettent d'offrir une diversité de propositions artistiques notamment la huitième édition du Festival Contes & Jardins.

Afin de mener à bien la régularité et la qualité de cette programmation, le Conseil Municipal par **A L'UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Mair à procéder aux démarches pour l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Régional PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR d'un montant de 35 000 €.

**20 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES – SENSIBILISATION DES PUBLICS
SCOLAIRES AUX SPECTACLES VIVANTS**

EXPOSE PAR Mme BOURGEOIS, Adjoint

Le théâtre Marellos accueille une programmation ambitieuse valorisant les spectacles vivants émergents, liant plusieurs disciplines et développant une proximité avec des auteurs classiques et contemporains. Pour aider le service des Affaires Culturelles à développer ces actions de sensibilisation, le **CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Maire à procéder aux démarches pour l'obtention d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR d'un montant de 5000 €.

**21 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES – SENSIBILISATION DES PUBLICS AUX
« ARTS VISUELS ».**

EXPOSE PAR MME BOURGEOIS, Adjoint

La Direction des Affaires Culturelles PROVENCE ALPES COTE D'AZUR souhaite que les projets initiés par l'Education Nationale puissent s'appuyer sur les structures existantes en matière d'arts visuels. Ainsi, depuis sa réouverture en 2007, l'Espace d'art le Moulin accentue sa démarche de sensibilisation aux arts visuels en direction des publics notamment scolaires en organisant autour des expositions de nombreuses visites guidées commentées par une artiste.

Afin de permettre de valoriser cette action, le **CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE** autorise Mme le Sénateur-Maire à procéder aux démarches pour l'obtention de cette subvention d'aide d'un montant de 3000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PROVENCE LAPES COTE D'AZUR.

22 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.D.A.S.S.

EXPOSE PAR MME CASSAR, Conseiller Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE autorise Mme le Sénateur-Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la DDASS, dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'EHPAD DES TAMARIS et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférents à cette affaire.

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de décisions prises dans le cadre de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL DU 04.04.08, donnant délégation générale et permanente pour un certain nombre de missions telles que définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Parmi ces délégations figurent celles permettant :

1) le louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans :

Signature avec :

- la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, l'avenant n° 3 à la convention du 5 janvier 2006 concernant la mise à disposition du local de la crèche située quartier La Coupiane à La Valette du Var (parcelle AX 256). Cette convention est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010 et se terminera au plus tard le 31/12/2010.

2) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés sans formalité préalables en raison de leur montant :

Signature avec :

- l'association Vétérinaires Pour Tous (VPT) une convention pour permettre la gestion de la population féline libre sur la commune de La Valette. Cette convention fixe les conditions de capture et de stérilisation des chats errants. Pour l'année 2010, le montant de la cotisation d'adhésion s'élève à la somme de 560 € et donne droit à 10 USIF (unité de stérilisation et d'identification féline) utilisable sur l'année en cours et le montant le l'USIF est fixé à 56 €. La convention prend fin le 31/12/2010.

3) d'ester en justice :

Signature avec :

- **Maître Sylvain PONTIER** pour représenter les intérêts de la commune de La Valette-du-Var devant le Tribunal Administratif de Toulon suite au recours n° 0802528-2 formé par la MACIF et Mlle COTHENET relatif à l'accident mortel de M. JULIEN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h30.